

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
04.13.31.22.37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : Contribution financière du Département au programme d'actions 2020 de
l'établissement public Euroméditerranée.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'aménagement du territoire-Marseille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'opération Euroméditerranée, sur un périmètre de 480 hectares, devrait permettre à l'horizon 2030 de créer ou réhabiliter 8 000 logements supplémentaires, d'accueillir 30 000 nouveaux habitants et de générer 15 000 emplois.

Dans le cadre de protocoles financiers, l'État et les collectivités ont participé au programme global de l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) à hauteur de 579,47 M€ répartis de la manière suivante :

- État : 234,88 M€(41%),
- Ville de Marseille : 137,08 M€(24%),
- Région : 74,72M€(13%),
- Département: 74,72 M€(13%),
- Communauté Urbaine MPM puis Métropole : 58,07 M€(10%).

Par délibération n°59 du 14 décembre 2018, notre Commission permanente a décidé d'approuver un nouveau protocole-cadre de partenariat n°V pour l'extension d'Euroméditerranée (2011-2030) et un contrat de projet d'aménagement pour la phase 1Bis (2019-2030).

Cette phase 1Bis recouvre l'ensemble des opérations à lancer immédiatement :

- Réaménagement de l'axe Cap Pinède/Capitaine Gèze,
- Mutation du Marché aux Puces,
- Rénovation urbaine des secteurs Les Crottes/Bougainville dans le cadre du NPRU,
- Aménagement du secteur de la gare d'Arenc,
- Acquisition du foncier SNCF de la gare du Canet.

Le coût global de cette phase 1Bis est fixé à 220,7 M€ et nécessite un financement public de 98,5 M€ répartis comme suit:

- État : 32,80 M€ (33,3%),
- Métropole AMP : 21,08 M€ (21,4%),
- Région : 14,87 M€ (15,1%),
- Département : 14,87 M€ (15,1%),
- Ville de Marseille : 14,87 M€ (15,1%).

Le protocole précise que les contributions des partenaires sur la phase 1Bis seront réparties linéairement sur les exercices 2019 à 2023, soit 2,975 M€ par an.

L'application de ce protocole de partenariat fait ainsi l'objet de programmes d'actions annuels.

Le budget 2020 voté le 27 novembre 2019 par le Conseil d'administration de l'EPAEM représente 83 M€ en autorisations de programmes et 76 M€ en crédits de paiement. Il permettra principalement la poursuite d'opérations d'aménagement sur les ZAC Littorale, Saint Charles et CIMED, ainsi que des acquisitions foncières pour la réalisation du Parc Bougainville.

L'EPAEM sollicite le soutien du Département à ce programme d'actions 2020 au titre du protocole Extension-Phase 1 bis, sur la base du projet de convention joint en annexe.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette opération ayant déjà été effectué.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL